



Jumet, le 19 janvier 2022

Concerne : **augmentation tarifaire 2022**

Chers clients,  
Chers partenaires,

Actuellement, la forte augmentation continue des prix des matières premières, des coûts de production et de la logistique que subissent nos fournisseurs mènent à une augmentation inévitable de leurs prix.

De plus, le prix de l'énergie qui connaît depuis quelques mois une courbe ascendante et la croissance annuelle des coûts de la main-d'œuvre, nous poussent à réagir.

Par conséquent, face à cette inflation significative et subite des coûts, nous sommes contraints, à notre tour, de les répercuter sur notre prix lié à notre prestation de service.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier, nous avons procédé à une majoration tarifaire de 8 % sur l'ensemble des prix pratiqués. De plus, nous vous informons que le coût de la main d'œuvre horaire passe dorénavant de 17,50 EUR à 19,50 EUR. Le stockage mensuel par palette est quant à lui fixé à 8,00 EUR.

Notez que cette adaptation tarifaire pourra évoluer suivant les prix de nos fournisseurs et du marché de l'énergie.

Soyez rassurés chers clients, chers partenaires, que notre priorité absolue est de garantir la qualité de nos services, nos délais de production mais aussi l'emploi de nos travailleurs en situation de handicap.

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération, votre confiance et surtout de votre fidélité.

Bien cordialement,

Miguel Wibert  
Directeur Général